

NOS RECOMMANDATIONS

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET D'ACCUEIL DES PERSONNES :

Respecter les droits humains fondamentaux : un toit sur la tête, dignité humaine et intégrité, besoins alimentaires, santé.

Placer les questions relatives à la santé des étrangers (évaluation médicale dans le cadre du droit au séjour pour soins, santé des demandeurs d'asile...) sous la compétence exclusive du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Prendre en compte l'état psychique dégradé et l'extrême vulnérabilité des personnes dans le cadre des récits pour le droit à une protection (asile, évaluation des MNA).

PROTÉGER TOUT PARTICULIÈREMENT LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS :

Garantir à tout jeune se déclarant mineur non accompagné :

- une mise à l'abri immédiate et inconditionnelle ;
- une ouverture immédiate des droits à une couverture santé et un bilan de santé somatique et psychologique systématique aboutissant si nécessaire à une prise en charge ;
- un accueil de jour avec une information sur ses droits et une consultation médicale pour le repérage des situations d'urgence ;
- après sa mise à l'abri et avec son consentement éclairé, une évaluation bienveillante de sa situation de danger (et non uniquement de son âge ou de son isolement) dans le respect de la présomption de minorité et du bénéfice du doute ;

Interdire tout examen médico-légal visant à déterminer l'âge des mineurs non accompagnés.

ENCOURAGER LA PRODUCTION DE SAVOIRS, DE DONNÉES ET D'ENQUÊTES CONCERNANT LES PERSONNES EXILÉES, LEUR PARCOURS ET LEUR SOUFFRANCE PSYCHIQUE.

PROMOUVOIR LE TRAVAIL EN RÉSEAU ET LA PLURIDISCIPLINARITÉ (SOCIAL, JURIDIQUE, MÉDICAL SOMATIQUE ET PSYCHOLOGIQUE/PSYCHIATRIQUE) DÈS LE PREMIER CONTACT.

PROMOUVOIR ET FINANCER LE RECOURS À L'INTERPRÉTARIAT PROFESSIONNEL :

Renforcer le budget d'interprétariat alloué aux ARS à destination des médecins généralistes travaillant en hôpital, en CMP ou autres structures de soins en santé mentale, ainsi que des spécialistes en cabinet privé qui sont amenés à soigner des personnes allophones.

Sanctuariser les budgets d'interprétariat et de médiation en santé pour les associations qui accueillent et accompagnent des personnes allophones.

Envisager le remboursement par la sécurité sociale des actes d'interprétariat.

Former les interprètes, améliorer leurs conditions d'exercice (notamment en leur permettant l'accès à des supervisions de pratiques).

Former les professionnels du soin à l'interprétariat physique, par téléphone ou par visio-conférence avec la possibilité de formations croisées.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA PRISE EN COMPTE DES EFFETS DES TROUBLES PSYCHOTRAUMATIQUES :

Renforcer les capacités de réponse des professionnels de santé, y compris libéraux, recevant les populations migrantes par la promotion et le financement de formations à la clinique du psychotraumatisme et à ses effets.

Faire rentrer la connaissance du psychotrauma dans les pratiques quotidiennes.

Augmenter la visibilité des centres spécialisés en psychotrauma et soutenir en particulier leurs actions de soins et de formation.

FACILITER L'ACCÈS À UNE COUVERTURE MALADIE :

Garantir un accès effectif et rapide à la Protection universelle maladie.

Fusionner l'AME dans le régime général de la Sécurité sociale afin de donner à tous un accès effectif et continu aux soins.

PROPOSER UN BILAN DE SANTÉ SOMATIQUE ET PSYCHIQUE PERMETTANT LES EXAMENS DE DÉPISTAGE À TOUTES LES PERSONNES OBTENANT L'AME

RENFORCER LES DISPOSITIFS FACILITANT L'ENTRÉE DANS LE SOIN :

Améliorer la visibilité des PASS et des EMPP et veiller à leur maillage exhaustif sur le territoire. Au minimum, sanctuariser les moyens des PASS et des EMPP et améliorer la traçabilité des crédits fléchés par les ARS.

Déployer des Pass mobiles pour repérer et aller au plus près des individus les plus éloignés des structures de soins.

Proposer des consultations psychologiques et psychiatriques dans les PASS généralistes. Développer les PASS psychiatriques incluant le suivi social et le soin, avec des délais de rendez-vous et une durée de prise en charge réduits pour redonner aux PASS leur rôle initial de bilan et d'orientation.

Soutenir les aidants, y compris bénévoles, eux-mêmes impactés par les parcours jalonnés de violences des exilés : financer du temps de formation à l'écoute active, du temps de régulation et ou de soutien psychologique pour les équipes de « première ligne »

Diversifier les approches et expérimenter des prises en charge innovantes : proposer des activités psycho-sociales collectives (pas uniquement des entretiens individuels), groupes de paroles, art thérapie, ateliers d'écritures, thérapie communautaire intégrative...

DÉVELOPPER LA FORMATION ET L'INFORMATION :

Former le personnel non médical en première ligne à la reconnaissance d'éléments évoquant une souffrance psychique, à condition que les personnes soient volontaires et que cela se fasse dans le but exclusif de les orienter vers une prise en charge adaptée.

Informers les professionnels de santé, notamment les médecins de ville, sur les besoins de santé et en particulier de santé mentale des migrants et sur les ressources disponibles pour les orienter sur le territoire (un recensement des structures et dispositifs existants sur le territoire serait un outil utile).

Diffuser, aux différents points d'entrée des migrants sur le territoire (plateformes d'accueil et guichets uniques pour demandeurs d'asile, préfectures, structures d'hébergement), des supports d'information sur le système de santé et sur leurs droits en matière de soins.

RENFORCER ET ADAPTER LES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EXILÉES :

Renforcer les CMP et les CMPP de manière à ce qu'ils accueillent sans délais et sans rendez-vous y compris les personnes « hors secteur », et à ce qu'ils proposent un premier accueil pluridisciplinaire, avec interprète si nécessaire.

Renforcer les moyens de la psychiatrie hospitalière (en grande difficulté) permettant de développer des consultations spécialisées pour la prise en charge du psychotrauma.

Penser une articulation entre les centres spécialisés et le droit commun.

Réunir, dans chaque territoire, les acteurs spécialisés - responsables de secteurs psychiatriques, d'EMPP, de PASS, d'associations - pour réfléchir aux réponses les plus adaptées pour la santé mentale des exilés et leur mise en œuvre, à l'instar de ce que peuvent proposer certains conseils locaux de santé mentale.

Sensibiliser les professionnels de la santé recevant les populations migrantes sur les représentations culturelles (celles des professionnels sur les personnes exilées, celles des patients sur la maladie...).